



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le **3 juillet 2017**, à 19 h 45, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le Maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 Étienne Veilleux
Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas Siège # 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 5 Mme Lise Dubuc Siège # 6 M. Mathieu Malenfant

Mme Julie Galarneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Me Renaud Ayotte, futur directeur général et secrétaire-trésorier, est présent à titre d'observateur. M. Normand Champagne, inspecteur municipal, est également présent.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19 h 45 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

3 juillet 2017

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion du second projet de règlement 308-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 194 concernant la garde de poules pondeuses
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2017-07-001) 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mme Sylvie Gélinas, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité

(2017-07-002) 3. Avis de motion du second projet de règlement #308-2017 modifiant le règlement de zonage #194 concernant la garde de poules pondeuses

AVIS DE MOTION est par les présentes donné avec dispense de lecture par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le second projet de règlement #308-2017 modifiant le règlement de zonage #194 concernant la garde de poules pondeuses.

4. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Gilles Marchand, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

5. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés, il est proposé par le conseiller Nicolas Dufresne de lever l'assemblée à **19 heures et 46 minutes**.

Gilles Marchand
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.